

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 18

présents : 13

votants : 15

l'An deux mille quinze  
le 23 Juin à 18 heures,  
le Conseil Municipal de la commune de BARJAC  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la Présidence de M. Edouard CHAULET, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2015

**PRESENTS** : M. CHAULET – Mme BOFILL - M. GILLES - Mme FERRAT - M. PRAUX - M. BELIN - M. EL ATTAR - Mme GORRIZ - Mme GUYONNAUD - M. IPSILANTI - Mme QUET - M. RAYBAUD et M. VINOLO.

Pouvoirs de Christian DIVOL à Cyril GILLES et de Laure ESNEE à Jean IPSILANTI

Absentes : Nadège ALLOSIO - Nathalie FAUVEAUX – Véronique TRIVEZ

### **OBJET : Sauvegarde des Libertés Locales**

Le Parlement s'apprête à adopter définitivement le Projet de loi NOTRe. Cette nouvelle étape de la décentralisation scelle la mort de la commune avec le renforcement du rôle des intercommunalités « redimensionnées » et avec elle celle de milliers de syndicats intercommunaux, la remise en cause des Départements, la « métropolisation » du territoire et la mise en place des nouvelles Régions fusionnées.

La commune est indispensable. Sa place dans la République est essentielle. C'est grâce à son maillage territorial que la proximité avec les citoyens se concrétise.

Les élus municipaux restent les élus les plus appréciés et les plus abordables. Dans un contexte de fragilité politique nationale, il est plus risqué de s'attaquer à ce qui constitue la base même de l'architecture démocratique.

C'est un véritable changement de République qui se met en œuvre, transformant le Pays et préparant par étapes le fédéralisme, au sein d'une Europe supranationale et tout cela, sans que les citoyens ne puissent donner leur avis. Les élus municipaux n'auront plus les moyens d'agir et devront solliciter l'intercommunalité, tels des médiateurs, pour l'essentiel des actions à entreprendre dans leur commune.

Avec la disparition de milliers de communes et le transfert de leur missions aux intercommunalités, la remise en cause des Départements, dont l'avenir est clairement précisé au travers de la métropolisation du territoire et des pouvoirs accordés aux Régions, c'est toute l'organisation institutionnelle bâtie aux couleurs de la République qui se voit balayée, pour atteindre les objectifs que se sont fixés les libéraux Français et Européens.

Ainsi, tout sans exception prend la dimension d'une marchandise et parler de services publics deviendra bientôt un discours archaïque !

Portant l'espoir d'une République vivante et d'une France riche de cette diversité, constituée d'abord par les milliers de foyers démocratiques que sont nos communes ;

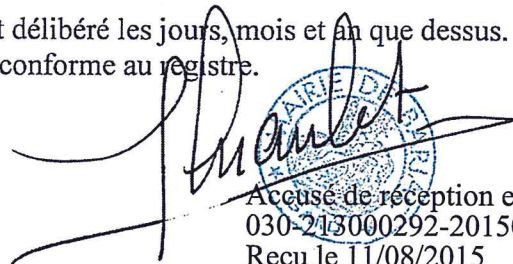
Proposant le rétablissement de dotations adaptées aux missions de chaque strate de collectivité, en profitant du projet de réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement, afin qu'elle puisse répondre à ces attentes ;

Le CŒNSEIL MUNICIPAL mobilisé,

S'OPPOSE à l'adoption du Projet de loi NOTRe par le Parlement,  
REJETTE tout texte qui mettrait à mal les libertés locales.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme au registre.

Le Maire



Accusé de réception en préfecture  
030-213000292-20150623-12\_23-DE  
Reçu le 11/08/2015